

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les modules ont lieu en Ariège et dans l'Aude.

Les prix comprennent les journées de formation, les visites de sites ainsi que les documents fournis par "ECORCE".

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement et de restauration, ni les frais occasionnés par les déplacements et l'utilisation des véhicules personnels des participants, qui demeurent à leur entière charge.

Lors des différents modules, ou visites, les participants pourront être amenés à utiliser leur véhicule personnel, pour se rendre d'un lieu à l'autre, et ceci à leurs frais, "ECORCE" ne pouvant garantir une place pour chaque participant dans les véhicules des organisateurs ou lors de covoiturage.

À ce titre, aucune indemnité ne sera due par "ECORCE" aux participants.

Les repas sont généralement pris en commun, et sont à la charge du participant, sauf particularités (cf – fiche de stage).

Le participant conserve entière liberté pour prendre ses repas seul.

Selon le module, l'organisateur pourra proposer au participant un restaurant ou un lieu d'hébergement.

Le participant conserve néanmoins son indépendance pour le choix des établissements proposés, si les conditions d'hébergement ou de restauration ne le satisfaisaient pas.

Dans tous les cas, c'est le participant qui fera lui-même les réservations et qui s'entendra avec le restaurateur ou l'aubergiste pour des points particuliers (ex: menu spécial).

Le nombre de place étant limité, les réservations seront faites selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement joint au bulletin.

Règlement:

Pour tous les stages : **30% à joindre au bulletin d'inscription, le solde versé au début du stage.**

Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

En cas de désistement de la part du participant, moins de 8 jours avant la date du stage,

L'acompte versé de 30% sera conservé.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription, sans produire de justificatif.

Cette décision est sans appel.

De même, un stage pourra être annulé ou reporté à une date ultérieure, si le nombre de participant est insuffisant, ou pour toutes autres raisons empêchant le module de se dérouler dans de bonnes conditions.

En cas d'annulation, les sommes versées seront remboursées intégralement.

Informatique et libertés: en application de l'article L-27 de la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif aux informations demandées pour l'organisation d'un stage.